



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Conseil supérieur des Centres P.M.S
Avis 34

Avis relatif à l'orientation en Centres PMS

Juin 2013

Rappel du contexte :

En mai 2012, un rapport intermédiaire portant sur la mission d'aide à l'orientation dévolue aux Centres PMS sous l'angle de l'évolution du contexte dans lequel elle se situe a été remis au Conseil Supérieur des Centre PMS.

Ce document, tout en tenant compte d'avis précédents (avis n°6 du CSCPMS et CEF) s'enrichissait de la définition européenne de l'orientation tout au long de la vie : « L'orientation professionnelle est envisagée comme un processus continu d'appui aux personnes tout au long de leur vie pour qu'elles élaborent et mettent en œuvre leur projet personnel et professionnel en clarifiant leurs aspirations et leurs compétences par l'information et le conseil sur les réalités du travail, l'évolution des métiers et professions, du marché de l'emploi, des réalités économiques et de l'offre de formation. »

Ce rapport s'attachait, notamment, à rappeler, dans l'enseignement obligatoire, l'enjeu de favoriser une orientation positive par le développement tout au long de la scolarité d'une approche éducative de l'orientation.

Centré sur la notion de processus, il souhaitait souligner l'importance de l'accès à l'information et la capacité de structurer progressivement celle-ci.

Il proposait également des pistes comme un maillage des structures existantes, un cadastre des organismes et des prestations, la création d'outils utiles à un travail commun des professionnels, la réalisation d'un portail d'information et de premier conseil accessible à tous les usagers tout en gardant les services de proximité décentralisés.

Il s'agit dès lors de rassembler les acteurs, chacun gardant ses spécificités, pour qu'ils participent à la mise en œuvre et à la cohérence d'une politique de l'orientation et de la formation tout au long de la vie.

Ce, au sein de ce qui pourrait devenir le Conseil Supérieur de l'Orientation, agissant ainsi en faveur du rapprochement et de la cohérence des systèmes et des politiques d'information scolaires et professionnelles des secteurs de l'enseignement, de l'emploi et de la formation (préconisés par les déclarations parlementaires communautaires et régionales et par la Commission européenne) permettant d'aboutir également au développement professionnel des acteurs .

Le groupe de travail a été invité par la Ministre à approfondir la réflexion à propos, en matière d'orientation :

- De l'élaboration du portail commun et la place du CPMS
- Du développement chez les jeunes de la compétence à s'orienter
- De la détermination des besoins en matière d'outils spécifiques
- De l'exigence de qualité dans les services rendus au public,

Le groupe de travail souligne tout d'abord la convergence de ces priorités avec les deux résolutions européennes¹ relatives au développement et au renforcement des dispositifs d'orientation selon 4 principes directeurs :

- 1) Favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie
- 2) Faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation
- 3) Développer l'assurance qualité des services d'orientation
- 4) Encourager la coordination et la coopération des différents acteurs aux niveaux national, régional et local.

Les conclusions du Conseil de l'UE de mai 2008 insistent sur la nécessité de mettre en place des systèmes d'information et d'orientation de qualité, fondés sur une approche centrée sur les personnes afin de les rendre, en toute équité, plus actives et autonomes dans l'éducation et la formation.

Pour affirmer la place du centre PMS, opérateur historique de l'orientation dans l'enseignement obligatoire, dans un paysage de l'orientation considérablement complexifié par la diversité des parcours possibles et la multiplicité des acteurs, le groupe de travail propose les lignes de force suivantes :

1) Le portail commun :

Pour rendre compte de la transversalité de l'orientation, la réalisation d'un portail commun est à envisager à la fois comme un support pour les démarches d'orientation et de recherche d'une information complète et actualisée, d'un accès facile pour l'usager, et comme un soutien aux professionnels. Des portails « partiels » existent témoignant de la segmentation des opérateurs et de la dispersion des informations. Le développement d'un outil centralisé à destination du public et des professionnels de l'orientation, fédérant les différentes approches par secteur, mettra en lien la complémentarité de ces approches. Tout n'est évidemment pas à reconstruire : en fonction de sa finalité, ce portail commun doit s'envisager comme une porte d'entrée en articulation avec les portails institutionnels existants. Des exemples intéressants existent, qui structurent les différentes approches aux différentes étapes de la vie. Ainsi le « Portail suisse de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière » ou le site français de l'Onisep pourraient servir de base. L'enjeu serait pour les Centres PMS de contribuer au développement d'un outil soutenant l'élève dans sa démarche d'orientation par l'accès facilité à une information complète et actualisée, connectée aux descriptifs de formations et de métiers (en y intégrant les indications sur les perspectives d'emploi), en lien avec une vision globale du processus d'orientation. Ce site, qui devra évidemment être évolutif, pourrait également permettre le développement et le partage d'outils validés (portfolios, logiciels, possibilités de stages de découverte de métiers et de mises en situations...)

¹ Conseil de l'Union Européenne (2004). *Renforcement des politiques, systèmes et pratiques dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie en Europe*

Conseil de l'Union Européenne (2008). *Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie*

2) Du développement chez les jeunes de la compétence à s'orienter

Acquérir la capacité à s'orienter tout au long de la vie, c'est avoir les moyens de rassembler, d'analyser, de synthétiser des informations sur soi, sur la formation et les métiers, et de pouvoir ainsi faire des choix éclairés afin de prendre des décisions dans des moments de transition. Les activités d'orientation, adaptées aux différents âges des élèves, visant à développer cette compétence, touchent également au développement émotionnel, social, des apprentissages et professionnel. Elles participent aussi à la capacité pour les élèves à identifier les compétences acquises dans le cadre formel ou non formel.

La construction de cette compétence est donc à développer tout au long de la scolarité obligatoire et doit se faire de manière organisée, cohérente et progressive. Cette approche éducative de l'orientation, favorise l'autonomisation du jeune et sa prise progressive de responsabilités dans un environnement complexe, tout en le soutenant dans les prises de décision et les modalités pour atteindre ses objectifs. Pour cela, des activités conjointes et/ou coordonnées entre les enseignants et les équipes des centres PMS permettent non seulement aux élèves d'observer, identifier les possibles, les structurer, mais élargissent aussi le point de vue des équipes éducatives et contribuent à une vision commune et complémentaire de ce que représente le processus d'orientation.

Désormais les activités dédiées à l'orientation doivent être conçues comme un moment important des apprentissages scolaires qui méritent que se dégagent temps et moyens. Il s'agit de répondre aux besoins en orientation des jeunes en obligation scolaire tout en modulant les activités en fonction du niveau d'enseignement (fondamental/secondaire). D'autant plus que l'orientation, donnant du sens aux apprentissages, peut être considérée comme un outil de prévention à l'accrochage scolaire. Ces activités d'orientation ont également à être investies dans l'enseignement qualifiant, puisque les possibilités de moduler les parcours de formation vont les diversifier et nécessiter une connaissance des filières pour assurer la continuité d'une formation au-delà de l'enseignement obligatoire (entre autres de promotion sociale ou en alternance...). Elles doivent également préparer le jeune par une capacité à évaluer ses propres compétences et acquis, à pouvoir participer, le cas échéant, au processus de validation des acquis de l'expérience.

Au vu du contexte actuel, et dans la lignée de l'appel à projets relatifs à des activités d'orientation et au temps qui peut leur être alloué dans le cadre de l'approche orientante dans le premier degré, il apparaît nécessaire de créer un cadre légal réservé à l'activité d'orientation sous la responsabilité conjointe de la direction de l'établissement scolaire et de celle du Centre PMS. Ce cadre légal offrirait aux partenaires scolaires (école/CPMS) l'opportunité d'une co-construction d'un projet d'orientation « local » et concerté où seraient définis les objectifs communs et les dispositifs pour les atteindre, en collaboration, le cas échéant, avec des opérateurs extérieurs, en tenant compte de l'équilibre à respecter entre des activités pédagogiques et un accompagnement personnalisé par le personnel des centres PMS formé en matière d'orientation.

3) **De la détermination des besoins en matière d'outils spécifiques :**

En conséquence, le groupe de travail plaide pour la valorisation et la professionnalisation de l'activité d'orientation, axe d'intervention continu des centres PMS. Cette valorisation et professionnalisation impliquent des exigences en matière de formation continuée des personnels et d'équipement des centres PMS.

Des outils validés et performants, soutenant une orientation positive, d'aide à la connaissance de soi et des métiers (exemples : Inforizon, Pass'avenir...) doivent être disponibles dans l'ensemble des centres PMS. Une utilisation structurée de ces outils, dans le cadre des activités spécifiques des centres, permet d'accompagner le jeune dans l'appropriation de sa démarche d'orientation.

L'accès à un portail commun favorise l'articulation entre ces dimensions individuelles de connaissance de soi et les parcours de formation et l'environnement économique par des informations actualisées en continu. Des outils de structuration, pour le jeune, des informations recueillies lors des différentes étapes de la démarche d'orientation pourraient également être développés et généralisés (portfolios...)

La technologie a donc à être intégrée de manière efficace dans chaque centre et requiert un équipement minimum des équipes PMS en matière de matériel informatique adéquat.

Une collaboration active et structurelle des centres PMS au projet d'orientation au sein de chaque établissement scolaire, inscrit dans la réalité locale des bassins de vie, doit être soutenue. Des liens structurels doivent également être prévus avec les acteurs des autres secteurs pour articuler les différentes approches et spécificités. Les Centres PMS ont à s'intégrer dans des projets aussi importants que l'implémentation de l'approche orientante ou le développement de Cités des Métiers à Liège et à Charleroi.

4) **de l'exigence de qualité dans les services rendus au Public :**

La qualité serait garantie par :

- Une offre minimum répondant aux droits et besoins des jeunes en enseignement obligatoire en matière d'orientation, évaluée en fonction des publics et de l'attention à accorder aux moments de transition et aux groupes à risque
- Un temps scolaire dédié à des activités collectives (concertées dans le cadre du partenariat école/CPMS) contribuant au développement des compétences à s'orienter (approche holistique intégrant le développement personnel de l'élève)
- Le nécessaire partenariat école/CPMS pour l'élaboration du projet d'orientation au sein de chaque établissement scolaire dans le contexte du bassin de vie, partenariat à évaluer sous l'angle de l'articulation entre les différents partenaires (y compris les parents) et l'équilibre à respecter entre les

activités pédagogiques et éducatives et l'accompagnement spécifique par un personnel formé en matière d'orientation.

- Des outils validés et performants, d'aide à la connaissance de soi et des métiers ainsi qu'un matériel informatique adéquat, constitutifs d'un équipement minimum des centres PMS.
- L'actualisation en continu du portail commun, structurant les liens entre les différents opérateurs et leurs spécificités
- Une attention portée à l'évolution et à la pertinence des méthodes d'orientation ainsi qu'une formation spécifique et continue des professionnels de l'orientation

Le groupe de travail insiste surtout, comme outil fédérateur et comme garant d'une politique de l'orientation, de sa cohérence et de sa qualité, sur la nécessité de concrétiser **un Conseil supérieur de l'Orientation** où s'articuleraient et coopéreraient les différents partenaires et acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle, de l'emploi et de la formation. Conseil dont la mise en œuvre figure dans chacune des déclarations de politique communautaire et régionale 2010-2014 et qui fait l'objet de recommandations européennes.